

4 choix possibles au collège Carnot

INTERNE :

- Forfait sur 5 jours uniquement
- Internat ouvert du lundi au vendredi
- Facturation trimestrielle, lissée de septembre à juin.

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS :

- Forfait sur 5 jours (*aucune remise d'ordre ne sera accordée si votre enfant ne mange pas le mercredi*).

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS :

- Forfait sur 4 jours (possibilité d'acheter des tickets à l'unité à l'avance auprès du service intendance – espèce ou chèque)
- Facture trimestrielle, lissée de septembre à juin.

EXTERNE :

- L'élève doit recharger son compte Turbo Self à l'avance au service Intendance par chèque ou en espèces (prévoir l'appoint).

Le choix du régime est déterminé pour un trimestre complet. Toute demande de changement de régime doit être formulée par courrier ou par courriel par la famille et transmise au service Intendance au plus tard 15 jours avant le début du trimestre concerné. En début d'année scolaire, les changements de régime sont acceptés jusqu'au 18 septembre 2026.